

OPCIMMO a atteint au 31 décembre 2015 les seuils légaux de chiffre d'affaires et de taille de bilan.

Aussi, conformément à la législation en vigueur, le dépassement de deux des trois seuils fixés par décret au 31 décembre 2015 entraîne pour OPCIMMO l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de désigner des co-commissaires aux comptes.

En conséquence, le Conseil d'Administration s'est tenu le 23 décembre 2015 afin de procéder à la nomination de la société KPMG SA en qualité de co-commissaire aux comptes d'OPCIMMO et de la société KPMG Audit FS I en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant d'OPCIMMO.

L'information relative aux co-commissaires aux comptes a été mentionnée dans le prospectus mis à disposition de tous les porteurs. Cette désignation doit faire l'objet, conformément à l'instruction DOC-2011-23, d'une information aux porteurs d'OPCIMMO à posteriori et par tout moyen, en ce compris la publication sur le site internet d'Amundi Immobilier.

MENTIONS LEGALES

Amundi Immobilier

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris – France / Adresse postale : 90, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

amundi.com - amundi-immobilier.com

Société Anonyme au capital de 15 666 374 euros - 315 429 837 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n° GP 07000033